



La Voix du Quartier

COMITE DE QUARTIER DE LA GAZELLE-ROUTE D'UZES

EDITO

Vous trouverez dans cette édition les améliorations apportées au cours de cette année à la vie de notre quartier. Sans doute certains diront que l'alignement des planètes en 2019 était favorable à la réalisation de nos demandes (année préélectorale, tour de France, ...). Pour moi, je considère recevoir de la part des collectivités, une écoute bienveillante et un climat de dialogue constructif. Il nous appartient de convaincre nos interlocuteurs du bien fondé de nos demandes car de nombreux défis nous attendent pour ces prochains mois.

« **APPEL à Candidature** »

Si vous avez quelques compétences

Si vous êtes disponible ...

Vous êtes prêt à vous investir dans
le mieux vivre de votre Quartier

L'aménagement des Terres de Rouvières dont la mise à disposition au public est prévue pour 2021. Avec la création programmée d'un parking à proximité de Calvas, densifiant le flux des véhicules sur ce secteur déjà bien chargé. Réduction de la vitesse : Route d'Uzès où le dernier rapport de la Police Municipale, fait paraître une moyenne de : **8173 véhicules/jour** dont 572 en excès de vitesse. Amélioration et sécurisation aux entrées et sorties de l'école de la Gazelle. Amélioration de la voirie et des trottoirs. Nous solliciterons un entretien avec les candidats déclarés aux prochaines élections municipales de Mars 2020.

Notre participation à l'association **Eau Secours 30** nous permet de suivre avec vigilance le dossier de l'eau potable et de l'assainissement non collectif.

Nous constatons une légère érosion du nombre de nos adhérents chaque année. Pour nous faire entendre, nous avons besoin de **VOUS** et de vos adhésions.

Je compte sur vous.

Merci.

Le Président :

Claude AYME



REJOIGNEZ NOUS !

COMITE de QUARTIER GAZELLE - Rte d'UZES

ASSEMBLEE GENERALE

18H

18H

Vendredi

06

Décembre

**SALLE PAROISSIALE « LA GAZELLE »
453 RUE AMBROISE CROIZET, 30000 NÎMES.**

Vendredi

06

Décembre

Jeu de Boules Calvas

- Impasse des Martinet
- Chemin des Justices Vieilles
- Montée des Alpins



Participation du Comité, au challenge inter quartier de pétanque août 2019.

Rue des Sophoras



Modification Arrêt Kléber + Parking



+ La Réfection de la Route d'Uzès

Si vous constatez des incohérences dans votre secteur informez nous

- Comité de Quartier « La Gazelle » route d'Uzès, salle M. Gouvernet, 2a, rue de la Gazelle-30000 Nîmes.
- Représenté par M Claude AYME son Président. SIREN : 814 291 290
- Le directeur de la publication et de la rédaction : Comité de Quartier « La Gazelle ».
- Imprimeur : Comité de Quartier « La Gazelle ».
- Edition : Novembre Décembre 2019.
- " ISSN en cours " " dépôt légal à parution " – Distribué gratuitement par le Comité - 2500 exemplaires

« NE PAS JETER SUR LA VOIE PUBLIQUE »



N'oubliez pas pour le prochain numéro de la Voix du Quartier, de réserver votre espace publicitaire. Tél : 07 82 24 79 70

BILAN DE LA FÊTE DU QUARTIER



La fête du quartier organisée cette année conjointement avec l'APE (Association des parents d'élèves) dans la cour de l'école n'a pas été à la hauteur de nos espérances, mais une réussite tout de même par la forte participation (+ de 300 repas servis).

Tout d'abord, un grand merci aux membres de l'APE et du Comité de quartier pour l'organisation et la préparation de la paella réalisée bénévolement par un couple de parents d'élèves. Merci également à tous ceux qui ont participé au rangement et au nettoyage à la fin du spectacle.

Nous rappelons que les bénéfices ont été intégralement reversés à l'école pour financer les sorties scolaires et les projets pédagogiques des enfants scolarisés à la Gazelle.

La météo incertaine a fortement contrarié une partie du spectacle (musiciens de Chorus, DJ et les effets de lumières qui étaient prévus).

Pour certains d'entre vous, le fait d'organiser la fête du quartier dans la cour de l'école, a été perçu plus, comme une fête scolaire, que comme celle du quartier, qui avait lieu les années précédentes dans le jardinnet.

Nous devons prochainement avoir une réflexion sur l'éventuelle organisation de la fête de 2020. Nous vous invitons donc à nous faire parvenir vos suggestions ou vos critiques constructives, par mail : comitegazelle@yahoo.fr ou par courrier.

Si le Jardinnet semble être préféré par certains, il faut savoir que nous sommes soumis à une réglementation contraignante, et à une limitation des places (pas plus de 200 personnes).



LA CHASSE

Je suis régulièrement interrogé par les habitants de notre quartier sur des questions portant principalement sur les nuisances causées par le grand gibier (les sangliers), les craintes et les risques liés à cette activité. Ne voyez aucun avis partisan dans mes propos.

Je rappellerais que la pratique de ce sport populaire, est issu de la révolution française qui a accordé aux citoyens le « Droit de CHASSE » jusque-là, réservé à la noblesse.

Au fil du temps, cette pratique s'est structurée et elle a fait l'objet d'une réglementation.

En voici quelques exemples :

- Obligation d'être titulaire d'un permis de chasse, délivré par la Fédération.
- Obligation annuelle de valider ce permis et de s'acquitter d'une redevance. Il n'est pas renouvelé aux personnes condamnées pour violence.
- Obligation pour tout chasseur de respecter le S.D.G.C (schéma départemental de gestion cynégétique) qui est un fascicule regroupant les mesures réglementaires approuvées par la préfecture et la fédération de Chasse.



Le non-respect de cette réglementation, est considéré par les autorités comme un délit et donc passible du tribunal correctionnel. Ce cadre étant posé, il reste le « **comportement** » de chaque individu. Un chiffre : plus de 30 000 sangliers sont prélevés dans le département par saison. Les chasseurs et non - chasseurs, promeneurs, vététistes, doivent apprendre à « **partager** » ce bien commun : « la Nature et son Environnement ». Ne faisons pas de l'attitude de certains, une généralité.

Bon sens et Respect.

Claude AYME

NOUS RECHERCHONS DES BIENS IMMOBILIERS DANS VOTRE QUARTIER !



nemausa
immobilier

ESTIMATION GRATUITE

contactez-nous
04 66 08 50 01

www.nemausaimmobilier.com

Vendeurs,
vendez plus
vite !



Acheteurs,
trouvez votre
bien préféré !

Cathie SOURIOU

Négociatrice Indépendante en Immobilier

06.17.21.97.94

cathie.souriou@riif-immo.fr **RIIF**



Boulangerie Pâtisserie CESAR

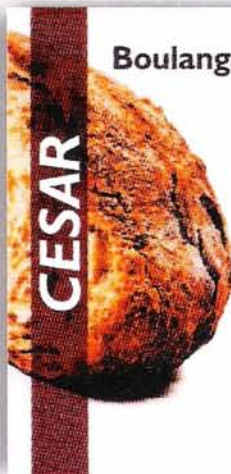


108 route d'Uzès
30000 NIMES

09 80 71 03 01

OUVERT DU MARDI AU DIMANCHE

Facebook Boulangerie CESAR-GAZELLE



nuances de bleu

Constructeur de Piscines

Dépôt de Produits et accessoires (Robots, Bâches, Volets,
Pompe à chaleur, Traitements automatiques etc...)

720 Ancienne route d'Uzès

30 000 Nîmes

04 66 40 21 22



RENAULT
La vie, avec passion

GARAGE DUMAS
AGENT RENAULT

125, Route d'Uzès 30000 Nîmes
Tél. : 04 66 26 86 07 Fax : 04 66 27 08 01
garagedumas30000@orange.fr
Siret 381 239 966 00016 Ape 4511 Z



Osteopathe

Sophie Rose Arnoult
31 rue Sully
30000 Nîmes

mob. 06 61 85 79 74
sophierose@laposte.net

prise directe de rdv sur :
www.doctolib.fr



Une corneille noire fait son nid dans le jardin

Avec son air espiègle et sa belle robe noire, elle est devenue un personnage du quartier de La Gazelle. Vedette incontestée du petit parc, nouveau compagnon de jeu des enfants, objet de curiosité pour les plus grands... Depuis quelques jours, une corneille suscite bien des conversations dans les cours d'école et sur les bancs publics. D'où vient-elle ? Mystère... « Apparemment, elle a l'air apprivoisé. Peut-être s'est-elle échappée du domicile d'un particulier », suggère une résidente.

Et il faut dire que l'oiseau a ses habitudes : jeux dans le parc, perchée sur les rampes du toboggan. Puis déjeuner picoré sur les tables du pizzataïolo voisin. Avant d'aller dormir dans l'arbre d'une propriété un peu plus loin.

« C'est très étonnant. Certains enfants en ont peur car elle n'hésite pas à s'approcher. » Entièrement noire, becs et pattes compris, la corneille est réputée pour « son intelligence et sa grande adaptabilité aux activités humaines » (site oiseaux.net). Ce ne sont pas les riverains de la Gazelle qui contrediront cette assertion...

Ce bel oiseau est devenu la vedette incontestée du quartier.



16 11

VIDE GRENIER

Samedi 16 Novembre 2019
ECOLE PRIMAIRE DE LA GAZELLE

80 Emplacements
Places Limitées
4 mètre linéaire à 10 €
Buvette

Réservation : 06 26 77 38 93

Horaires d'Ouverture : 7h00 pour les exposants
8h30 au public - Fermeture à 16h00

Les bénéfices sont reversés intégralement
pour les projets d'écoles de nos enfants
En cas d'intempérie l'APE se réserve le droit de
reporter au Samedi 23 Nov

organisé par **APE LA GAZELLE**



Nettoyage d'automne !

26 et 27 octobre 2019
de 9h à 18h

Collecte de déchets verts et d'encombrants

#FiersDeNotreEnvironnement #NimesMetropole
#Encombrant #Collecte

nimes-metropole.fr    

- **Chemin de Camplanier**
Angle Chemin de Camplanier
et Chemin du Sureau
- **Quartier Puech Du Teil**
Rue du Vallon
- **Quartier Calvas**
Chemin Mas du Roulan
Plan de l'Olivier
- **Quartier Castanet**
Stade, Chemin de la Combe
des Oiseaux
- **Quartier Courbessac**
Place Villevieille
- **Quartier Garrigues Nord**
Chemin des Rondes
et de Russan
- **Planette**
Plan du feu
- **Quartier Route d'Alès**
Ancienne Route d'Anduze
- **Quartier Russan**
Place de l'Ambiance
- **Carrière Rouvin**
Chemin des Justices Vieilles



#FiersDeNotreAvenir



Bulletin d'adhésion au COMITE DE QUARTIER LA GAZELLE ROUTE D'UZES

NOM :	Prénom :	Année : 2020
Adresse :		
Code postal :	Commune :	
Email :	Portable :	
Fixe :	Date :	Signature :
Adhésion : 10€ par foyer pour un an. Chèque libellé à l'ordre du Comité de Quartier La Gazelle. A renvoyer à l'adresse : Comité de Quartier La Gazelle, Salle Gouvernet, 2A rue de la Gazelle 30000 NIMES		

BIEN AVEC MES VOISINS !!!

Si vous avez la chance de posséder un jardin, voici quelques rappels des règles qui vous éviteront les problèmes de voisinage !!

POUR VOS PLANTATIONS, il existe des distances minimales définies par le code civil (art 671) :

« Tout arbre ou arbuste dont la hauteur n'est pas destinée à dépasser 2 m doit être installé à au moins 50cm de la propriété voisine ». » Pour une hauteur supérieure, la distance à respecter est de 2m au moins ».

Veillez aussi à ce que vos haies d'arbustes ne débordent pas sur le trottoir ou la chaussée. Vous serez responsable d'une éventuelle blessure au visage, ou d'un accident survenu à un piéton qui aura dû descendre du trottoir, à cause de vos végétaux débordants.

-LES FRUITS encore accrochés appartiennent toujours au propriétaire de l'arbre, même si les branches surplombent la propriété voisine. Par contre les fruits tombés à terre chez vous sont à vous !! (Art 673 du code civil).

-LES RACINES et rhizomes, ainsi que les branches des plantations de votre voisin, peuvent être coupées si elles empiètent sur votre terrain. (Art 673) ...pour une bonne entente, parlez- en, avant à votre voisin !

-LES ACTIVITES DE JARDINAGE BRUYANTES : les Dimanche et jours fériés les tronçonneuses, les tondeuses, etc. ... sont autorisées seulement de 10h à 12h.

-LES CLOTURES ne doivent pas empiéter sur la propriété d'à côté. En ville, deux terrains, avec une construction, peuvent être séparés par une clôture (grillage, mur, haie vive...). La règle dite de « la clôture forcée » permet à un voisin d'édifier une clôture commune (les frais de construction et d'entretien seront partagés.) Il est toujours préférable de vous entendre sur un projet commun, plutôt que d'entamer une procédure ... !

-LE LINGE de votre voisin peut être étendu chez lui, même s'il est visible depuis votre propriété. (Dans les lotissements et copropriétés l'étendage est réglementé).

-VOTRE BARBECUE ne doit pas être près de la maison de votre voisin, afin que la fumée ne noircisse pas sa façade, si non, il sera en droit de saisir la justice afin que le juge fixe le montant des dommages et intérêts auxquels il a droit. Si les odeurs viennent trop souvent titiller ses narines, il pourra se plaindre de nuisances, ...à vous d'être raisonnable !

-SI LE CHIEN du voisinage aboie jour et nuit vous pouvez porter plainte pour nuisances sonores ... avant d'en arriver là. Vous pouvez, peut-être, suggérer à vos voisins d'équiper leur chien d'un collier « anti-aboiements » (efficace et sans danger pour l'animal).

-POUR VOS DINERS FESTIFS et agapes estivales, n'oubliez pas que chacun a droit au respect de sa tranquillité de jour comme de nuit et que la loi interdit et sanctionne le tapage. Le mieux reste de prévenir vos voisins et peut-être de les inviter à partager ce moment festif

-Si vous avez une ou deux RUCHES, installées à plus de 2m de la clôture vive ou mur de 2m). Contrairement aux abeilles ne sont pas naturellement

-Si vous voulez installer un poulailler : bagarres bruyantes et n'oubliez pas pour avoir des œufs ! Et quelques œufs



elles doivent être séparative (haie guêpes, les agressives, sauf si on les dérange. un nombre pair de poules évitera les qu'il n'est pas obligatoire d'avoir un coq, feront plaisir à vos voisins.

Tondeuse bio!



DANS TOUS LES CAS, PENSEZ A PRIVILEGIER LE DIALOGUE, car un sourire et un arrangement amiable valent mieux qu'un bon procès !

Gibert RAYNAL